

TARIFS HORAIRE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

La notion de durée recommandée  proposée par la Ville permet d'offrir aux usagers du stationnement une plage tarifaire inférieure à celle de la durée maximale autorisée qui, comme la loi l'impose, doit correspondre au montant de la redevance du Forfait de Post Stationnement (FPS) au taux plein.

En cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, l'usager contrôlé devra acquitter le montant du FPS minoré de 20 €, si le paiement est effectué dans les 72h, de 30 € au taux plein, au delà.

Le stationnement sur voirie est payant dans les zones matérialisées sur le plan (p. 6-7) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h toute l'année, à l'exception des jours fériés et du mois d'août.

TARIFS ZONE ROUGE



Durée de stationnement (en min)	Montant de la redevance
0 -15	Gratuit
15 -30	1,20 €
30 -50	2,20 €
50 -60	30,00 €

Le stationnement en zone rouge est limité à deux fois par jour et par automobile (une fois le matin et une fois l'après-midi).

TARIFS ZONE ORANGE



Durée de stationnement (en min)	Montant de la redevance
15	0,30 €
30	0,50 €
40	0,90 €
50	1,10 €
60	1,20 €
70	1,50 €
80	1,70 €
90	2,00 €
100	2,20 €
110	2,50 €
120	3,00 €
150	3,70 €
180	4,50 €
210	5,20 €
230	6,00 €
240	30,00 €

Le stationnement en zone orange est limité à deux fois par jour et par automobile (une fois le matin et une fois l'après-midi).

TARIFS ZONE ORANGE autocars

Durée de stationnement	Montant de la redevance
Forfait 23h50 Entre 23h50 et 24h	100 € 150 €

Le stationnement des autocars en zone orange n'est autorisé que sur les emplacements spécifiques autorisés et créés à cet effet, à l'exclusion de tout autre emplacement de stationnement de la Ville.

Le stationnement des autocars est payant tous les jours de l'année 24h/24 et 7j/7.

TARIFS DES ABONNEMENTS DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Les usagers habitant ou travaillant à Saint-Maurice peuvent bénéficier d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel.

ZONE ORANGE - TARIFS RÉSIDENTIELS A (QUARTIER DU PLATEAU)

Toute personne habitant Saint-Maurice ou artisan, commerçant ou exerçant une profession libérale sur Saint-Maurice peut bénéficier des tarifs résidentiels « A » pour stationner en voirie, en zone orange sur le quartier du Plateau ou, en substitution du stationnement résidentiel sur voirie, dans le parking du Val d'Osne, dans la limite de deux voitures par foyer ou par acteur économique.

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement
Jour	1,40 €
Hebdomadaire	6,00 €
Mensuel	22,00 €
Annuel	220,00 €

ZONE ORANGE - TARIFS RÉSIDENTIELS B (QUARTIER DU PLATEAU)

Toute personne qui exerce une activité professionnelle à Saint-Maurice (en dehors des commerçants, artisans et professions libérales) ou, toute personne habitant Saint-Maurice ou artisans, commerçants ou exerçant une profession libérale sur Saint-Maurice ayant plus de deux voitures, peut bénéficier des tarifs résidentiels « B » pour stationner en voirie, en zone orange sur le quartier du Plateau ou en substitution du stationnement résidentiel sur voirie, dans le parking du Val d'Osne.

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement
Hebdomadaire	8,50 €
Mensuel	33,00 €
Annuel	330,00 €

Le défaut ou l'insuffisance de paiement des abonnements ou le stationnement sur une zone non autorisée par l'abonnement entraîne l'application du FPS à l'occasion de tout contrôle.



TARIFS DES PARCS EN OUVRAGE

PARKINGS EN OUVRAGE MONTGOLFIER - DELACROIX-ÉCHANGEUR (TARIFS HORAIRES)

Durée du stationnement	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
de 15min à 3h30	0,40 € / quart d'heure
de 3h45 à 12h	0,30 € / quart d'heure

PARKINGS EN OUVRAGE MONTGOLFIER - DELACROIX-ÉCHANGEUR (ABONNEMENT)

Type	Montant de l'abonnement			
	mensuel	trimestre	semestre	annuel
Jour	42,00 €	126,00 €	252,00 €	420,00 €
nuit	42,00 €	126,00 €	252,00 €	420,00 €
permanent	73,50 €	220,50 €	441,00 €	735,00 €
moto permanent	13,00 €	39,00 €	78,00 €	130,00 €

PARKING DU VAL D'OSNE (ÉTUDIANTS)

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement
Mensuel	22,00 €
Trimestriel	66,00 €
Semestriel	132,00 €

PARKING DE L'ÉCHANGEUR - CAS PARTICULIERS

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement	
	mensuel	annuel
Véhicule -5T (Hors Gabarit)	100	1 000,00 €
Véhicule +5T (Hors Gabarit)	220	2 200,00 €
Toute personne habitant ou travaillant à Saint-Maurice		470 €